



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 17 décembre 2012 à 19h, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTURY, Premier Adjoint au Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: C.PILCH – P.ROUSSEAU – F.THERET – A.FACON – M.VERGNAUD - P.FROGET.

Avant de débiter la séance, Monsieur MONTURY demande à l'Assemblée de respecter une minute de silence en l'hommage de Monsieur Serge DUBOIS ancien adjoint au Maire décédé le 4 novembre 2012 ainsi qu'en l'hommage des victimes de la fusillade de Newtown.

Après avoir désigné Melle A. FLUET secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2012, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité:

➤ adopte les décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

.../...

➤ adopte afin de mener à bien les opérations comptables de fin d'exercice les ajustements de crédits suivants :

Il s'agit de prendre en compte les restes à réaliser de l'exercice 2011 pour le budget du Cinéma Le Travelling qui n'ont pas été individualisés lors du vote du budget primitif 2012 et ont été englobés dans la totalité de la prévision budgétaire.

Budget Cinéma Le Travelling		
<u>Restes à réaliser de l'exercice 2011</u>		
<u>Investissement dépenses :</u>		
21-2183	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 499,00
	Total	+ 499,00
<u>Ajustement du budget primitif 2012</u>		
<u>Investissement dépenses :</u>		
21-2183	Matériel de bureau et matériel informatique	- 499,00
	Total	- 499,00

➤ autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la CAF pour l'acquisition de logiciels destinés au multiaccueil « La Ribambelle » et au Relais d'Assistantes Maternelles, les dépenses sont estimées à 8097,30 € pour le multiaccueil et à 2640,80 € pour le RAM

➤ adopte la modification du tableau des emplois de la collectivité en supprimant 44 postes ouverts et non pourvus et en créant :

- 1 poste d'attaché territorial (filière administrative)
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe (filière culturelle)

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable sur ces modifications lors de sa séance du 19.11.2012.

➤ fixe le montant maximum de la prime mensuelle des contrats adulte relais à 231,72 € brut/mois à compter du 1^{er} janvier 2013 au lieu de 170,35 € brut/mois, le temps de travail de ces contrats étant passé de 26h à 35h,

➤ autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Pas-de-Calais pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013, pour assurer les fonctions d'inspection et de conseil dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail,

- décide une participation au régime complémentaire santé des agents permanents de la commune, modulable en fonction d'un quotient déterminé sur la base de critères sociaux et déterminée comme suit :

$Q = ((\text{Salaire net imposable annuel de l'agent rétabli en équivalent temps plein au 31 décembre de l'année N-1})/12)/\text{Nombre de parts (1 part par agent + 1 part par enfant)}$

5 tranches de participations seraient établies :

- Quotient compris entre 0 et 500 : participation mensuelle de 35 €
- Quotient compris entre 501 et 1000 : participation mensuelle de 30 €
- Quotient compris entre 1001 et 1500 : participation mensuelle de 25 €
- Quotient compris entre 1501 et 2000 : participation mensuelle de 20 €
- Quotient supérieur à 2000 : participation mensuelle de 15 €

Et ouvre pour cette mesure, un budget annuel de 53 820 € hors cotisations sociales.

- décide eu égard à l'évolution de la réglementation en matière de marchés publics de mettre en place un marché public concernant le recours ponctuel à du personnel en voie d'insertion professionnelle, et renouvelle la convention de mise à disposition de personnel avec l'AIAAC pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2013 pour permettre la mise en place de ce marché sur le premier semestre 2013,

- adopte les conditions de rémunération des agents recenseurs pour 2013 comme suit :

IMPRIMES	AGENTS RECENSEURS	AGENTS DE CONTROLE
Feuille de logement	0,85 €	0,14 €
Bulletin individuel	1,25 €	0,20 €
Séance de formation	25,60 €	

- vote les subventions exceptionnelles suivantes :

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT SUBVENTION
Club d'histoire locale	Participation à l'achat d'un photocopieur	1 500 €
Club de Boxe	Participation frais gala de catch	250 €
F.S.E Collège DEBUSSY	Participation sortie pédagogique Angleterre	450 €

- décide de se conformer à la loi du 19 décembre 2008 qui fait obligation aux communes de plus de 2 000 habitants de créer un site cinéraire à compter du 1^{er} janvier 2013. Notre commune disposant déjà d'un dispositif dédié au dépôt des urnes (colombarium) il s'agit de le compléter par l'aménagement d'un emplacement destiné à la dispersion des cendres permettant en outre l'identification du défunt,
- adopte les tarifs de la restauration scolaire et de la restauration pour les personnes âgées pour 2013 comme suit :

restauration scolaire :

	Au 1er/1/12	Au 1er/1/13
Repas servi à un élève habitant COURRIERES dont la famille a un seul enfant inscrit ou présent en restauration	3.20 €	3.26 €
Repas servi à un élève habitant COURRIERES dont la famille a 2 enfants inscrits et présents en restauration	3.04 €	3.10 €
Repas servi à un élève habitant COURRIERES dont la famille a 3 enfants ou plus inscrits et présents en restauration	2.84 €	2.89 €
Repas servi à un élève habitant hors de COURRIERES	6.40 €	6.52 €
Repas servi à un instituteur enseignant à COURRIERES	5.55 €	5.66 €
Repas servi au personnel travaillant pour la commune de COURRIERES et les retraités du personnel	3.20 €	3.26 €
Repas servi à un élève habitant COURRIERES signataire d'un PAI		1,50 €

restauration des personnes âgées :

	2012	2013
Repas pour 1 personne de 60 ans et plus (maximum 2 repas / semaine)	6,80 €	6,90 €
Bénéficiaire S.A.S.P.A	2,20 €	2,30 €

- Adopte l'augmentation de 2% des tarifs du complexe aquatique pour l'année 2013,
- Reconduit la journée « portes ouvertes » à la ferme pédagogique qui aura lieu le dimanche 7 avril 2013 et ouvre un crédit de 4 200 € pour l'organisation de cette journée,

- Renouvelle le «séjour montagne» organisé durant les vacances de Pâques par la municipalité et conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui aura lieu à SAINT-JEAN-D'AULPS au chalet « La Grande Ourse » du 13 au 20 avril 2013. Le coût du séjour est de 800 € par jeune, la participation des familles sera proportionnelle au coefficient familial,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux de rénovation des salles de garderies Basly et Jean Moulin ainsi que l'acquisition de mobilier. Le budget prévisionnel est estimé à 21 100 €HT,

- Emet un avis favorable au Programme Régional de Santé 2012-2016 qui définit pour les 5 années à venir les réponses aux besoins de santé en prenant en compte les spécificités locales,

- Autorise Monsieur le Maire, à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général concernant la création d'un carrefour à l'angle des rues Lamendin/Colombes au titre de la programmation 2013, celle sollicitée au titre de la programmation 2012 n'ayant pas abouti. Le coût des travaux est estimé à 22 256,79 €H.T.

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant technique au marché de travaux rue des Colombes. En effet, l'entreprise mandatée, à savoir la sté EIFFAGE propose une alternative technique à celle préconisée dans le cahier des charges du marché concernant la consistance du fond de forme de la chaussée.

Cette solution n'a aucune incidence sur le montant initial du marché et permettra de rendre la rue accessible à la circulation plus rapidement (disparition du délai de séchage de 21 jours) après mise en place de la couche de fondation et de base en grave traitée aux liants hydrauliques.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable lors de sa séance du 28 novembre 2012.

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux de la rue des Colombes suite aux changements demandés par les riverains lors de la réunion de juin 2012 à savoir :
- aménagement en biseau des entrées de garages : ce qui correspond à un coût de + 5749,96 €H.T
 - mise en place de fourreaux pour l'effacement des traversées de chaussée du réseau France Télécom

A notre demande :

- mise en place de fourreaux pour le réseau d'éclairage public en prévision de son remplacement si besoin dans les années futures.

L'ensemble de ces demandes correspond à une augmentation du coût du marché de + 17 494,17 €H.T

D'autre part, des essais « de plaque » sur la structure en place entre la rue Salengro et la rue des Goélands ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE, confirmés par des essais réalisés en parallèle par une entreprise mandatée par la ville. Ces essais ont permis d'envisager la possibilité de décaisser sur une épaisseur inférieure à celle envisagée initialement, ce qui entraîne une moins-value de 34 377,40 €

L'avenant concerne l'ensemble des points évoqués pour au total une moins-value de 11 133,27 €H.T correspondant à - 1,0599 % du marché initial. La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable lors de sa séance du 28.11.2012.

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 11 « plomberie – chauffage » du marché de travaux de la salle de sports BRETON. En effet, au cours de la visite de pré-réception des travaux, le bureau de contrôle VERITAS a informé de la non-conformité du système d'évacuation des fumées de la chaufferie.

Aussi, afin de se mettre en conformité, la commune doit modifier ledit système d'évacuation. Les travaux à réaliser doivent faire l'objet d'un avenant n° 2 du lot 11 plomberie – chauffage et attribué à la société GAILLARD pour un montant de 2 692,52 € H.T, correspondant à 2,0035 % du marché initial.

Le montant des avenants cumulés pour ce lot est donc de 3 182,69 €H.T soit 2,36% du montant initial du marché qui est ainsi porté à 137 570,69 €HT.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable lors de sa séance du 28.11.2012.

.../...

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer un bail commercial avec la société Rideaux-Voilages-Style (RVS) à compter du 1^{er} janvier 2013. Le montant du loyer est fixé à 1 139,62 €H.T par mois soit un loyer annuel de 13 675,44 €H.T conformément à l'avis du Service Local du Domaine en date du 28 novembre 2012,

➤ Reconduit la manifestation du festival communautaire de l'environnement du 2 au 6 avril 2013 eu égard au succès rencontré en 2011 et fixe les tarifs de la manière suivante :

- les films destinés aux « scolaires » en journée et aux résidents du foyer Guy Mollet le mercredi 3 avril 2013 seront gratuits ainsi que le film « solutions locales pour un désordre global » projeté le mardi 2 avril 2013 en soirée.

- les films à destination du grand public diffusés pendant la semaine en soirée seront proposés au tarif unique de 1 €

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin qui financera en tout ou partie ce festival.

➤ Décide de créer un poste d'adulte relais au sein de la Maison des Services Publics, le poste actuel prenant fin le 31.03.2013.

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au marché de travaux pour le réaménagement des bureaux de la mairie :

- avenant n°1 au marché passé avec la société ALTOMARE ALTALU pour le lot n° 1 « menuiseries extérieures »

Montant du marché initial : 49 451.00 €HT

Montant de l'avenant : 4 940.00 €HT

Nouveau montant du marché : 54 391.00 €HT

soit 9.98% en plus du marché initial.

- avenant n°1 au marché passé avec la société SAS SAPIISO pour le lot n° 2 « Plâtrerie – Isolation – Faux-plafonds »

Montant du marché initial : 28 091.20 €HT

Montant de l'avenant : 2 600.00 €HT

Nouveau montant du marché : 30 691.20 €HT

soit 9.25% en plus du marché initial.

- avenant n° 1 au marché passé avec la société Menuiseries du Pont à Sault pour le lot n° 3 « menuiseries intérieures »

Montant du marché initial : 10 480.00 €HT
Montant de l'avenant : 300.00 €HT
Nouveau montant du marché : 10 780.00 €HT

soit 2.86% en plus du marché initial.

- avenant n°1 au marché passé avec la société SAMEE pour le lot n° 6 « chauffage – climatisation – plomberie » :

Il s'agit d'effectuer un avenant de transfert consécutif à la fusion de la société SAMEE et de la société COFELY Services – GDFSUEZ Département ARTOIS Agence Nord-Pas de Calais, ZAC du 14 JUILLET, rue Pierre et Marie CURIE, 62223 SAINT LAURENT BLANGY :

Le montant du marché initial de 28 670.40 €HT est inchangé.

La Commission d'Appel d'Offres du 13 décembre 2012 a émis un avis favorable à ces avenants.

- Adopte une motion pour le rétablissement immédiat d'une T.V.A à taux réduit (5%) pour la construction et la réhabilitation du logement social,

- Adopte une motion de soutien aux salariés en lutte de l'hôpital de Lens.



Le Maire,

C. PILCH.